

Aide aux réfugiés kampuchéens

Cette année, le Canada accordera encore son appui aux opérations de secours à l'endroit des réfugiés kampuchéens. A cet égard, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, a annoncé récemment une subvention de \$3,75 millions.

Ces fonds sont tirés du budget de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) au chapitre de l'assistance humanitaire, des secours d'urgence et de l'aide aux réfugiés; ils seront acheminés par l'entremise de l'UNICEF qui coordonne les opérations de secours dans cette région.

La subvention permettra de venir en aide aux réfugiés kampuchéens se trouvant actuellement dans des camps établis en Thaïlande, à ceux qui sont rassemblés dans des camps le long de la frontière thaïlandaise bordant le Kampuchea et à ceux qui se trouvent encore dans leur pays; elle aidera également les habitants des villages thaïlandais qui se ressentent des effets de la situation.

En 1979-1980, le Canada a versé \$15 millions en espèces et en aide alimentaire pour l'apport de secours à la population kampuchéenne, par l'intermédiaire de l'UNICEF, de la Croix-Rouge et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. L'ACDI a consenti \$1,8 million à la Croix-Rouge et à des organismes bénévoles du Canada, notamment à Vision mondiale du Canada, au Service universitaire canadien outre-mer, au Menonite Central Committee, à l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix et à OXFAM-Québec, en 1980-1981.

Northern Telecom au Mexique

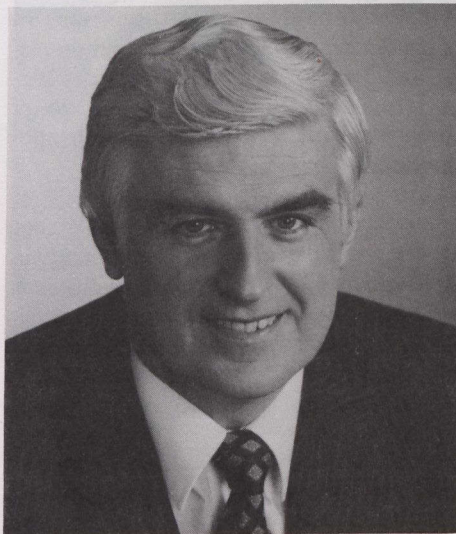
Northern Telecom Canada Ltd., filiale de Northern Telecom Ltd., a fondé au Mexique, de concert avec Alfa Industries, de Monterrey (États-Unis), une nouvelle compagnie qui portera le nom de Telko S.A.

Telko S.A. fera construire une usine à Celaya, à 90 kilomètres au nord-est de Mexico, pour y fabriquer sous permis, et vendre, principalement au Mexique, de l'équipement de télécommunication de Northern Telecom, comme le *SL-1* et le *SM-1*. Les pièces viendront des usines canadiennes.

Voyage d'un ministre canadien en Inde et en Égypte

Le ministre d'État au Commerce, M. Ed Lumley, a effectué une visite fructueuse en Inde du 9 au 14 février.

Le voyage de M. Lumley avait pour but, principalement, d'aider les sociétés



M. Ed Lumley

canadiennes qui sont sur le point de commercialiser en Inde des aéronefs et des moteurs d'aéronefs, des locomotives, du matériel et des services pour la production d'énergie hydro-électrique et la transformation du minerai de fer.

Le Ministre, accompagné de représentants des sociétés intéressées, a rencontré plusieurs ministres indiens afin de faciliter la réalisation de ces importantes possibilités commerciales.

La mission de M. Lumley faisait partie d'un échange entre le Canada et l'Inde, échange dont le but est de renforcer la coopération industrielle, particulièrement dans le secteur de l'aérospatiale.

Durant son séjour en Inde, M. Lumley a assisté à la signature de deux contrats d'aide à l'agriculture et à la production d'énergie hydro-électrique, d'une valeur de \$89 millions.

L'un des contrats a trait à la phase deux de la construction de la centrale hydro-électrique d'Idukki, dans l'État de Kerala.

De plus, la visite de M. Lumley a permis de faire progresser les négociations relatives à cinq projets qui, dans les domaines de l'aérospatiale, de l'énergie, du raffinage de minerai et des transports pourraient amener des retombées économiques importantes pour le Canada.

Selon M. Lumley, l'Inde a aussi promis

d'étudier en détail la proposition canadienne de lui vendre la technologie d'avions à décollage et atterrissage courts, comme ceux de De Havilland, et de moteurs à turbines de la compagnie Pratt and Whitney Canada.

Sur le chemin du retour, M. Lumley s'est arrêté en Égypte pour donner suite à la visite du premier ministre, M. Trudeau, en décembre 1980. Des entreprises canadiennes poursuivent dans ce pays plusieurs marchés commerciaux, notamment l'approvisionnement d'aéronefs, de locomotives, et des projets de laminoir et d'usines de pâtes et papiers.

M. Lumley s'est entretenu également avec les ministres des deux pays sur d'autres questions commerciales et sur les débouchés d'exportation pour les sociétés canadiennes.

Économie de l'énergie et amortissements fiscaux accélérés

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, a annoncé l'accroissement de la portée du programme biennal d'amortissement fiscal accéléré s'appliquant au matériel qui permet de réaliser des économies d'énergie. Selon le Règlement de l'impôt sur le revenu, le matériel servant à réaliser des économies d'énergie (inclus dans la catégorie 34) peut être déduit en deux ans, selon un taux annuel de 50 p. cent.

L'accroissement de la portée du programme comprend le report à 1984 de l'expiration du programme ainsi que l'ajout de nouvelles catégories à la liste du matériel admissible. Il s'agit, entre autres, du matériel servant à produire de l'électricité dans les petites centrales, du matériel de récupération de la chaleur et de celui utilisé dans de nombreux systèmes de chauffage solaire actif.

D'autre part, des changements apportés aux règlements régissant le matériel de production et de distribution de la chaleur permettent d'utiliser, dans les distributeurs de chaleur, certains combustibles fossiles qui abondent au Canada, par exemple le gaz naturel et le charbon.

Ces modifications viennent s'ajouter aux initiatives de remplacement du pétrole, encouragent les économies d'énergie et la mise en valeur de l'énergie solaire et appuient l'instauration de services publics de chauffage par îlots.